BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 659

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

907 951 537 RCS Saint Etienne.
FM FINANCES.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 596590.00 EUR.
Adresse : 5, Boulevard Pierre Desgranges, 42160 Andrézieux-Bouthéon.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE FAUDON VITALE FINANCES Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5 000 euros Siège social : 5 Boulevard Pierre Desgranges 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON 799 360 979 RCS ST ETIENNE ET FM FINANCES Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 596 590 euros Siège social : 5 Boulevard Pierre Desgranges 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON 907 951 537 RCS ST ETIENNE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ANDREZIEUX BOUTHEON du 03 mars 2026. La société FAUDON VITALE FINANCES, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 5 Boulevard Pierre Desgranges 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 799 360 979 RCS ST ETIENNE, et la société FM FINANCES, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 596 590 euros, dont le siège social est 5 Boulevard Pierre Desgranges 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 907 951 537 RCS ST ETIENNE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société FAUDON VITALE FINANCES par la société FM FINANCES. La société FAUDON VITALE FINANCES ferait apport à la société FM FINANCES de la totalité de son actif, soit 12 590 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 22 552 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à – 9 962 euros. La société FM FINANCES détenant la totalité des 500 parts composant le capital social de la société FAUDON VITALE FINANCES, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des parts de FAUDON VITALE FINANCES détenues par FM FINANCES un mali de fusion de 45 752 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société FAUDON VITALE FINANCES depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société FM FINANCES. La fusion sera réalisée le 30 avril 2026. La société FAUDON VITALE FINANCES sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce SAINT-ETIENNE au nom des deux sociétés le 04 mars 2026 pour être annexé au registre du commerce

et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent..

